

APPEL A CANDIDATURE 2023
ENTRETIEN D'OUVRAGE DFCI PAR LE PATURAGE DES TROUPEAUX
ESPARRON DE VERDON
COUPURE VLS C01 ET CITERNES VLS H12 et H14

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

A. Contexte

Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) exerce la compétence de « mise en œuvre des plans de massifs de protection des forêts contre l'incendie ». Elle se doit et souhaite sécuriser et maintenir les réseaux de pistes et d'équipements DFCI afin de limiter les surfaces incendiées.

L'objectif du projet est de mettre à disposition les terrains des coupures de combustibles stratégiques afin de permettre aux troupeaux de les pâturer et contribuer ainsi à un entretien efficace de ces dispositifs, tout en privilégiant des méthodes plus douces d'intervention et d'améliorer leur efficacité par le pâturage extensif des zones périphériques (quand cela est possible).

5 ouvrages DFCI créés ou en cours de création sont concernés par le projet.

La DLVAgglo possède une servitude d'utilité publique sur ces ouvrages.

B. Partenaires du projet

- DLVAgglo (organisme chef de file)
- CERPAM
- Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence
- ONF
- SAFER
- Parcs Naturels Régionaux du Verdon et du Luberon
- DDT 04

II. OBJECTIFS DE L'APPEL A CANDIDATURE

A. Description de la coupure VLS C01 et de la zone à pâturer

La coupure se trouve au Nord du village d'Esparron-de-Verdon (annexe 1).

Les travaux de broyages sont terminés sur la partie centrale de la coupure et devraient s'étendre sur les extrémités Est et Ouest dans les prochaines années.

Actuellement, la coupure à entretenir s'étend sur environ 25 ha, 1700m de longueur et 100 m de largeur. Environ 60% de la surface est déjà pâturée par des troupeaux ovins et asins.

La surface concernée par le présent appel à candidature est de 11,59 ha. La carte des parcelles à pâturer est mise en annexe 2. Il n'y a pas d'aménagement prévu pour l'abreuvement des troupeaux. L'éleveur retenu devra donc assurer le ravitaillement.

Pour les parcelles privées qui jouxtent la présente coupure, il est du ressort de l'éleveur retenu de prendre attache auprès des propriétaires concernés afin d'obtenir l'autorisation de pâturage.

B. Objectifs de l'appel à candidature

- Identifier le ou les éleveurs intéressés pour entretenir les zones de la coupure où il n'y a actuellement pas de troupeau en place

- Vérifier que leurs pratiques correspondent au cahier des charges défini ci-dessous
- Aboutir à la mise en place de conventions d'entretien de la coupure entre la DLV Agglo et le ou les éleveurs identifiés

III. CAHIER DES CHARGES DU PROJET

Espèces ciblées : ovines, bovines, caprines, équines ou asines

Durée de la convention d'entretien : 5 ans

Financements :

Le travail d'entretien assuré par l'éleveur pourra être rémunéré dans le cadre de Mesures Agri Environnementales et Climatiques (MAEC) selon les disponibilités des enveloppes budgétaires. Accompagné par le CERPAM et le PNR du Verdon, l'éleveur pourra déclarer la MAEC lors de la prochaine campagne PAC. Le dispositif des MAEC DFCI sur le PNR Verdon s'appuie sur les mesures OUV1, OUV2 et PRA3 ; elles seront présentées le jour de l'entretien

Obligations du cahier des charges :

- La période de pâturage doit être positionnée en fin de printemps pour préserver le tapis herbacé (aphyllante) avec une échéance de fin de pâturage à fin juin (dates à préciser).
- La pression de pâturage instantanée doit être forte : à minima un niveau de 4 sur 80% de la surface accessible par les animaux (grille de pression pastorale CERPAM 2013) au 30 juin de chaque année

OBSERVATIONS VISUELLES		Prélèvement herbacé	Mode de gestion
1	Traces de passage rapide du troupeau : coups de dents épars, herbe plus ou moins couchée dans faciès productif, quelques crottes présentes.	< 20 %	Passage rapide
2	Prélèvement herbacé faible : les bonnes espèces constituant le fin (légumineuses, bonnes graminées, autres), sont consommées irrégulièrement ; le risque de gaspillage est important (herbe couchée dans faciès productif). <i>Coups de dents épars sur feuillages arbustifs les plus appétents</i>	20 à 40 %	Tri
3	Prélèvement herbacé irrégulier : dans l'ensemble, le fonds pastoral est consommé ; les espèces moins appétentes sont consommées partiellement et irrégulièrement par taches ou trouées ; peu d'incursions dans les zones embroussaillées moins pénétrables (pâturage concentré sur les zones ouvertes). Le stock sur pied en sec n'est pas attaqué. <i>Les feuillages les plus appétents sont partiellement prélevés, pas d'impact sur les autres arbustifs consommables.</i>	40 à 60 %	Pâturage prudent
4	Prélèvement herbacé important : l'ensemble de la strate herbacée est mangé assez régulièrement ; il subsiste des touffes de refus ; exploration très partielle des plages embroussaillées moins pénétrables, qui se traduisent au fil des temps par quelques passages visibles. Pâturage régulier d'au moins 80 % de la surface accessible Le stock sur pied en sec (de l'année précédente) est peu attaqué par les ovins, plus par les bovins et les équins. <i>Impact visible sur arbustifs consommables.</i>	60 à 80 %	Gestion
5	Pelouse raclée : l'ensemble de la strate herbacée est très bien consommée, avec un aspect de la pelouse ras et régulier ; les refus d'espèces grossières sont rares ou inexistants ; les espèces les moins appétentes sont irrégulièrement consommées (carex toujours vert, brachypode de Phénicie). Exploration des plages embroussaillées denses et peu pénétrables (épineux) ; ouverture de passages bien marqués. Pâturage régulier de la totalité de la surface accessible Prélèvement marqué dans le stock sur pied en sec (de l'année précédente), plus complet par bovins et équins. <i>Impact important sur arbustifs consommables.</i>	80 à 100 %	Impact

IV. MODALITE DE CANDIDATURE

Modalité de diffusion de l'appel à candidature

L'appel à candidature est envoyé :

- aux 4 éleveurs pâturant déjà sur la coupure (avec déclaration PAC)
- par affichage en mairie d'Esparron-de-Verdon
- diffusion à l'échelle du territoire DLVAgglo

Le/la candidat(e) est invité(e) à remplir le formulaire de candidature (annexe 3), et le renvoyer avant le lundi 08 janvier 2024 par :

- Mail à l'adresse suivante : iguilbert@dlva.fr
- Ou courrier à l'adresse suivante : DLVAgglo, Service Espaces Naturels, Hôtel de Ville, 04100 MANOSQUE

Les entretiens seront réalisés par la commission d'attribution composée de : DLVAgglo, Commune d'Esparron-de-Verdon, CERPAM, SAFER, Chambre d'Agriculture 04, PNR Verdon, ONF, CRPF.

Critères de sélection des candidats

Les critères de sélection sont les suivants (par ordre de priorité) :

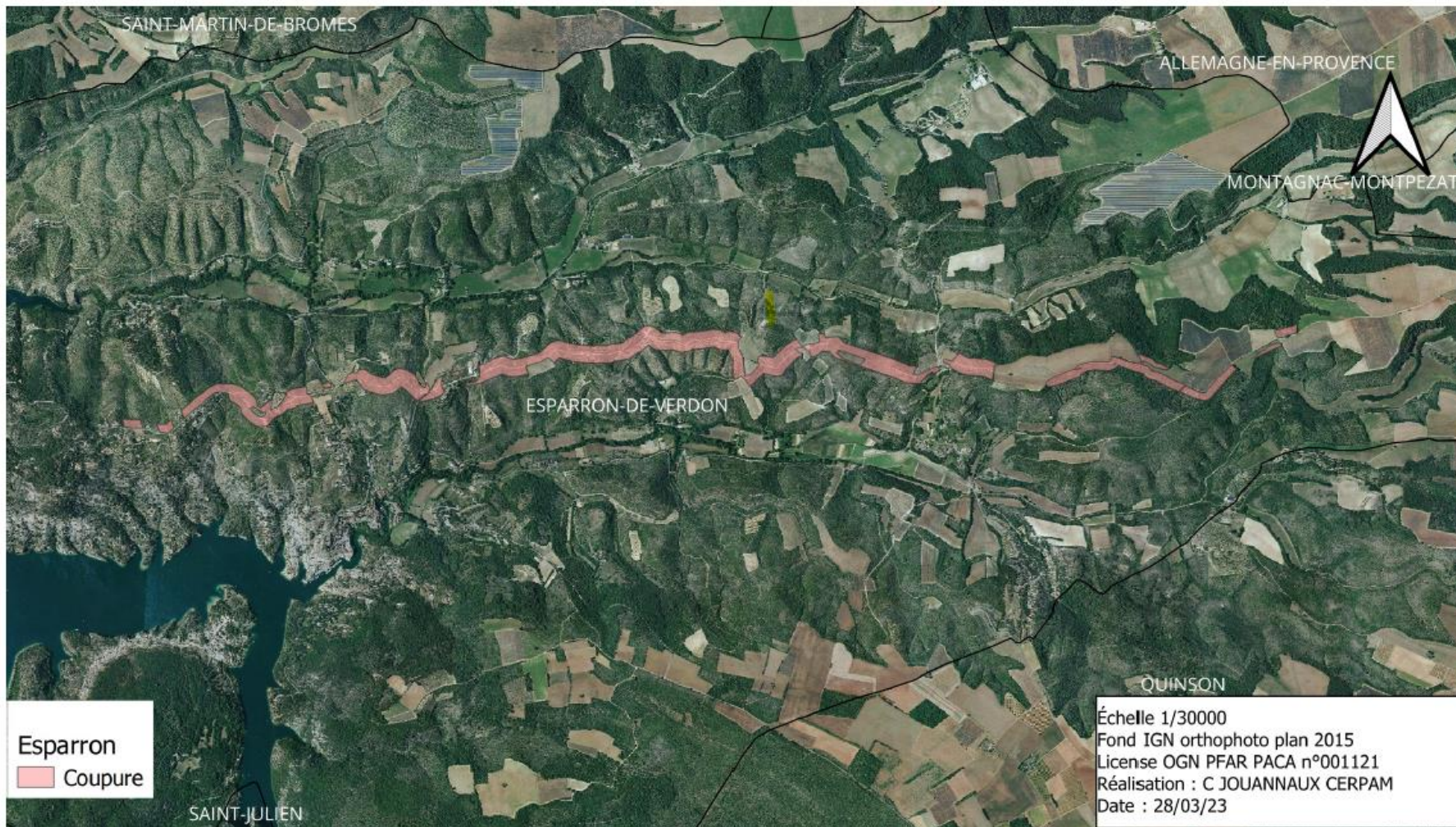
1. Engagement de l'éleveur à répondre au cahier des charges
2. Proximité de l'élevage ou du troupeau par rapport à l'ouvrage DFCI
3. Adéquation entre la surface proposée et le cheptel mis au pâturage (taille et espèce)
4. Priorité aux structures ayant besoin de surface

Si vous avez des questions concernant :

- Votre projet agricole : Fabien Davy (Chambre d'Agriculture 04)
 - fdavy@ahp.chambagri.fr - 06 87 51 12 26
- Votre projet pastoral : Claire Jouannaux (CERPAM)
 - cjouannaux@cerpam.fr – 06 16 15 39 22

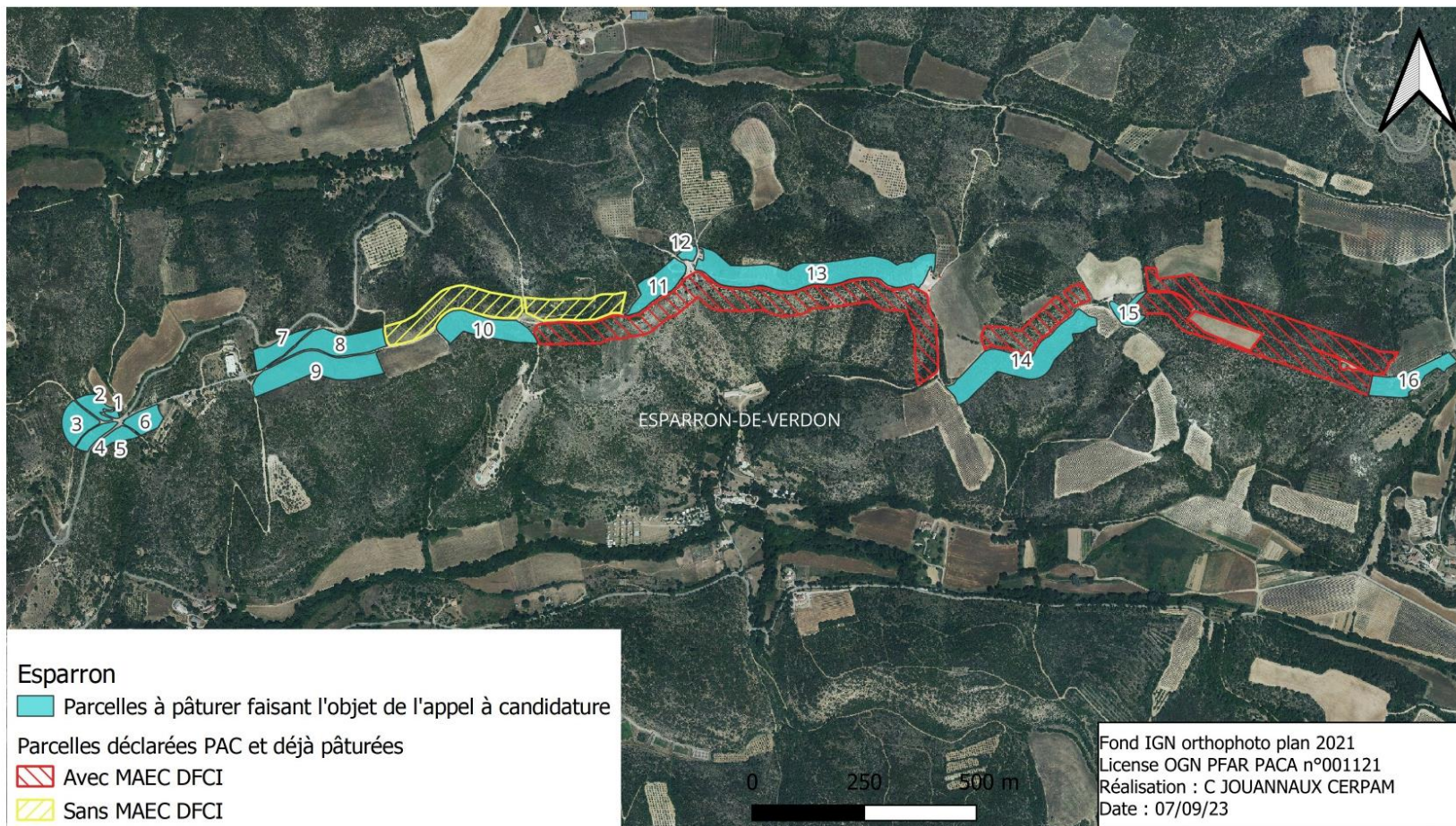


Entretien par le pâturage
Coupure de combustible et BDS
Site 5 Esparron
Carte coupure VLS C01 (travaux réalisés et à venir)





Entretien par le pâturage
Site 5 Esparron
Parcelles à pâturer



ANNEXE 2

N° parcelle	Surface (ha)
1	0,04
2	0,24
3	0,48
4	0,23
5	0,23
6	0,35
7	0,43
8	0,89
9	1,47
10	0,98
11	0,64
12	0,1
13	2,64
14	1,85
15	0,29
16	0,73
Total	11,59